



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du 14 mai 2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Horaire : 19 h 00

Lieu : Salle des mariages

PRÉSIDENT : Madame Anne BRAIBANT THORAVAL

SECRÉTAIRE ÉLU : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BRAIBANT THORAVAL, Mme BRUVIER HAMM, M. CARPENTIER, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, M. GIORDANO, M. GIRAUD, M. JOBERT, Mme LACOSTE, Mme MAMBRÉ, M. OTTAVIANI, M. PORTIER, M. PARIS, Mme REY NAUD, Mme SAINZ RUIZ, Mme HAJRI, M. CHAPUIS.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : : Mme BENAHMED, Mme CRETINON (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme FRÉNILLOT (pouvoir à M. DRIOLI), M. UINET (pouvoir à M. PARIS), M. LAURENT (pouvoir à Mme ALCOVER), M. MUSSET (pouvoir à M. GENOUVRIER).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme BONNOT, Mme BOUZERDA.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 14 MAI 2024

DÉROULÉ

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonsoir.

Il est 19 heures. Il manque peut-être encore une ou deux personnes, et nous avons quelques personnes excusées mais je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2024.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Nous allons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Madame Lisa MAMBRÉ. Est ce qu'il y a des objections, des votes contre ?

Lisa MAMBRÉ, je vous propose de procéder à l'appel nominal.

2. Appel nominal et recensement des pouvoirs

Avant l'ouverture de cette séance, nous avons reçu 5 pouvoirs :

- Sylvie FRÉNILLOT, blessée à l'épaule, donne pouvoir à Adrien DRIOLI
- Marion CRÉTINON, en congé maternité, donne pouvoir à Anne BRAIBANT qui souhaite la bienvenue à Ulysse
- Benjamin LAURENT donne pouvoir à Marie ALCOVER
- Bastien MUSSET donne pouvoir à François GENOUVRIER
- Cyril GUINET donne pouvoir à Yohann PARIS

Madame BENAHMED est excusée.

Au regard du nombre de présents, **le quorum est dont atteint.**

3. Introduction du CA

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous l'avez constaté, il fait froid, il fait moche, il pleut tellement que la morosité pourrait l'emporter. Puis, il y les climatosceptiques qui, avec cette abondance d'eau et de frimas, tiennent des preuves irréfutables de l'inexistence du changement climatique. Certains inondent les plateaux de télé réactionnaires, confondent météo et climatologie, surfent sur les peurs irrationnelles du grand remplacement, alors que chaque année, les températures augmentent et les phénomènes météo deviennent de plus en plus intenses.

Ici, je préfère redonner un peu d'espoir.

Dans 25 jours se tiendront les élections européennes, et à peu près tous, ici, nous tiendrons des bureaux de vote. Européens convaincus, les Écologistes ont toujours défendu la construction européenne, les mécanismes de souveraineté supranationale et

l'intégration. Au cœur des enjeux aujourd'hui, c'est la poursuite de l'idéal européen qu'il faut embrasser, pour maintenir une Europe forte face à une mondialisation dérégulée et aux tensions géopolitiques actuelles.

Soit nous continuons avec le modèle actuel, soit nous inventons les protections du XXI^e siècle dont nous avons besoin. Pour nous, pas question de laisser les individus faire face seuls aux conséquences de l'effondrement. La transition écologique doit être juste du point de vue social : ce n'est pas aux plus modestes de payer la note d'un système absurde et destructeur. Face à l'inflation, à la montée de la pauvreté, il ne faut pas s'en prendre aux plus faibles ou casser les services publics mais au contraire renforcer les solidarités.

Nous voulons une Europe qui protège, qui s'intéresse aux citoyennes et citoyens avant de favoriser la consommation, le libre-échange des produits alimentaires, l'exonération des dividendes ou le retour des pesticides...

Nous voulons aussi un sursaut citoyen et politique. Les élections européennes sont souvent boudées par les électeurs alors qu'elles sont probablement celles qui ont le plus fort enjeu. Comment peser sur la Commission européenne et les décisions des gouvernements des états membres sans un Parlement fort, engagé résolument vers le progrès social et la transition écologique ? Face au péril noir que les médias et les sondages annoncent, il faut réagir. Je sais que les Lyonnaises et les Lyonnais sont très majoritairement opposés aux projets mortifères de l'extrême-droite. Qu'ils puissent aller convaincre également leurs voisins rhodaniens et en parler à leurs amis.

À Lyon, nos actions démontrent aisément que l'accueil de toutes et tous est possible, que les solidarités du quotidien, ouvertes à toutes et tous, réduisent les inégalités, que la transition écologique et sociale est la solution. Que ce message puisse prospérer en dehors de notre ville et de nos frontières

Ces actions menées à Lyon, nous en parlons régulièrement en conseil d'arrondissement. Ce soir, nous aurons une attention particulière aux initiatives culturelles, sociales, de santé et d'éducation dans les quartiers populaires, par l'intermédiaire du contrat de ville. Côté Mairie du 9^e arrondissement, nous nous attachons à créer ou maintenir les liens entre les événements, entre les publics, entre les quartiers.

Les beaux jours qui reviennent — croyons-le fermement — vont offrir aux Lyonnaises et aux Lyonnais de multiples occasions de découvrir notre patrimoine naturel, le dynamisme de nos associations et les actions de la Ville. Je citerai quelques événements à venir :

- La Fête de la Nature du 22 au 26 mai, vous offrira des animations gratuites dans tous les arrondissements pour découvrir ou redécouvrir la faune et la flore. Ne manquez pas la visite de la Cressonnière de Vaise ;
- Ce samedi, nous vous invitons à un programme chargé : braderie des commerçants, chasse au trésor, concert, marché de créatrices, beau défilé de mode de la résidence Jean Zay et un village du Quartier Zéro Déchet avec de nombreuses surprises ;
- Le 1^{er} juin, nous fêterons le printemps et le futur jardin de la rue Tissot avec celles et ceux qui ont contribué à l'imaginer. Familles et voisins pourront profiter de concerts, de contes, d'ateliers manuels, de sport, d'un parcours aventure, avec bien évidemment une belle présentation de ce que sera le jardin en 2025.

La vie à Lyon 9^e, ce sont aussi des événements passés tels que la belle arrivée, au stade Jean Zay, d'une course de champions motivés, partis depuis Joinville-le-Pont, course

caritative au profit du Centre Ressource qui accompagne les patients atteints de cancer, basé dans le 9^e arrondissement.

C'est aussi recevoir, à la Halle Diagona, une délégation d'athlètes olympiques d'Arménie, qui se sont entraînés ici, à l'approche des Jeux olympiques.

C'est un superbe Carnaval en mars, une fête du Printemps par l'Agora du 9^e. Ce sont les 60 ans du club Lyon la Duchère, ce dimanche.

Le 9^e bouge. Le 9^e change. Le 9^e s'adapte. Le 9^e vit grâce à ses habitants, ses associations, ses clubs engagés et toutes les belles initiatives que nous soutenons. Les mobilisations de toutes et tous sont nos meilleurs remèdes à la morosité.

Est-ce qu'il y a des groupes politiques qui souhaitent prendre la parole pour les 3 minutes que propose notre règlement intérieur ?

4. Expression des groupes politiques

Prise de parole du Groupe « Socialistes, la Gauche Sociale et Ecologique de Lyon »

Emmanuel GIRAUD : Lors de notre prochain conseil d'arrondissement, le 11 juin prochain, nous aurons tous certainement la gueule de bois. Excusez-moi, je ne suis pas très drôle, mais étant donné que les différentes études d'opinion ne peuvent que nous obliger à constater le danger toujours plus pesant de l'extrême-droite qui, entre Bardella et Maréchal-Le Pen, représente environ près de 40 % des intentions de vote aujourd'hui, plaçant de fait l'extrême-droite à un niveau historiquement haut.

On ne peut que s'étonner qu'un parti comme le RN, qui prônait il y a peu encore le Frexit, fasse son beurre sur l'élection du Parlement européen, une institution qu'il ne cesse de critiquer vertement, accusant l'Europe de tous les maux, mais également rejetant ses valeurs en critiquant par exemple les délibérés de la Cour européenne des droits de l'Homme. L'extrême-droite française est un poison, élections européennes ou pas.

Les dernières années auront bien montré l'importance de l'Union européenne, notamment dans la gestion des crises. Ce fut le cas par exemple, lors de la pandémie de COVID, avec le déblocage de fonds d'aide pour sauvegarder et relancer l'activité économique, ou lors des commandes de vaccins permettant l'accès du plus grand nombre à l'immunité et limitant les compétitions fratricides entre États membres.

Bien sûr, la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine nous a rappelé à toutes et tous les deux premiers idéaux de l'Union, garantir la paix entre les nations. La solidarité européenne a joué à plein, à l'occasion de ce conflit, afin de soutenir le peuple ukrainien contre les attaques de Poutine. Bien sûr, nous sommes nombreuses et nombreux à affirmer qu'il faut poursuivre et renforcer ce soutien, mais je crois qu'il est capital de rappeler ce qui a été fait par l'Union européenne pour garantir au mieux la paix et la stabilité.

L'Europe peut et doit avoir un rôle majeur pour faire avancer tous les pays qui la composent dans le sens de la transition écologique et sociale, par exemple. Elle a un rôle prescripteur s'agissant des ambitions qu'il faut porter dans ce domaine et en donnant les moyens d'avancer collectivement. Une nouvelle politique agricole commune devra par exemple intégrer pleinement les enjeux des transitions en permettant de relocaliser un

certain nombre de productions, mais également renforcer la place d'une agriculture bio et raisonnée.

L'Union européenne est aussi un lieu de promotion et de garantie des droits et libertés individuelles, comme le montre au quotidien la Cour européenne des droits de l'Homme, par laquelle la France a d'ailleurs été condamnée à de multiples reprises sur les conditions de vie indignes en prison ou sur l'enfermement des familles avec enfants dans des centres de rétention administrative.

Il s'agit d'un pendant majeur de l'action européenne que nous ne pouvons pas oublier, car la défense des droits et des libertés individuelles est un combat quotidien, en particulier dans un moment de pression migratoire forte où de nombreux pays, au premier rang desquels la France, échouent à fournir des conditions d'accueil dignes aux réfugiés arrivant sur notre territoire.

Enfin, sur le plan économique, l'action de l'Union est probablement plus visible, mais se base trop souvent sur une conception économique libérale. C'est pourquoi nous faisons campagne pour un plafonnement de prix de l'énergie afin de maintenir le pouvoir d'achat, mais aussi la mise en œuvre d'une taxe sur les superprofits.

C'est bien comme cela qu'il faut faire avancer l'Europe en rompant avec les dogmes néolibéraux et poussant toujours plus loin l'ambition en matière d'écologie, de solidarité et de paix. L'Union européenne doit rester un objet politique, vecteur de progrès social et de solidarité entre États, mais également entre citoyens. C'est bien le sens du projet que notre famille politique porte dans cette campagne et continuera de porter jusqu'au 9 juin prochain. Il ne suffit pas seulement de vouloir faire barrage à l'extrême-droite tout en tenant un discours d'équilibriste comme le fait le camp présidentiel pour ne pas froisser son électorat de plus en plus aléatoire. Ce qui est certain, c'est qu'à gauche, nous souhaitons rassembler les forces progressistes, sociales et cela va de soi, pro-Européenne. Ce que nous voulons, c'est bien une Europe sociale et écologique. C'est la politique que nous portons au quotidien à Lyon et c'est cette même vision que nous voulons porter en juin prochain pour l'Europe et éviter une probable, hélas, gueule de bois le 9 juin au soir. Merci.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais parler de plusieurs points, mais assez brièvement, n'ayez crainte.

Tout d'abord, je tenais à applaudir la politique entamée au niveau de la compost attitude, par rapport aux déchets alimentaires. Cela va être une longue bataille pédagogique pour que la majorité des familles l'adopte, mais il y a déjà l'intelligence, l'audace d'entamer cette action, je tiens à le dire. Pour inciter à participer une plus grande partie de la population. Il me semble que ce serait judicieux de connaître et faire connaître publiquement les quantités ramassées par année civile sur chaque arrondissement, comme commune, et de donner leur transformation en chiffres. Voilà une suggestion.

Deuxièmement, comme vous le savez toutes et tous, je suis très attentif aux questions touchant ou étant liées au logement, au sens large. Nous voyons, au sein de notre ville, comme métropole, chez certains bailleurs sociaux, concernant la régularisation des charges de chauffage pour l'année 2022, une flambée impensable. Par exemple, nous avons une multitude de cités, chez un seul bailleur, où nous avons un rappel allant de 500 à 1 602 euros pour le chauffage uniquement. Cela concerne plusieurs milliers de familles. C'est équivalent à 6 semaines de salaire net pour un smicard. Au total, ces mêmes familles auront à payer, en incluant les provisions 2022, jusqu'à plus de deux mois de

salaire net de smicard. Je vous laisse imaginer ce qu'il en est pour les personnes qui perçoivent les minima sociaux, car dans ce cas, en effet, la CAF n'intervient pas. Les personnes ayant droit au chèque énergie pourront enfin l'utiliser cette année, pour la première fois. Cependant, il convient de savoir qu'en fonction du revenu familial, il oscille entre 48 euros et 277 euros maximum. Tous ces locataires qui viendront l'utiliser pour payer en partie la régularisation des charges ne pourront pas utiliser ce chèque énergie pour payer leur électricité, ce que faisait la majorité de ces familles. Il ne faut pas oublier que depuis décembre 2022, le prix de l'électricité a grimpé de 40,36 %. Oui, vous avez bien entendu : 40,36 %.

Jusqu'en 2016, les bailleurs sociaux bénéficiaient du prix du gaz à un tarif préférentiel ou social. L'ensemble des locataires dont le bailleur utilisait le gaz d'une chaudière collective ou d'une chaudière urbaine, avaient un prix préférentiel pour le chauffage par rapport aux familles ne dépendant pas d'un chauffage collectif. Beaucoup pourraient penser qu'il reste la possibilité du FSL, Fonds de Solidarité Logement, mais ce dernier est prévu pour les loyers impayés ou déménagements, mais pas pour des provisions pour charges. Le FSL énergie n'est prévu, d'après le règlement intérieur de ce dernier, au niveau de la Métropole, que pour les habitants ayant une facture directe de fournisseur.

Nous sommes donc dans un cas de discrimination puisque tout le monde n'est pas placé avec les mêmes droits. Face à cela, il convient d'urgence, de faire voter, au niveau de la Métropole, non seulement le rectificatif dans le règlement, mais surtout d'accepter qu'immédiatement, face à cette crise exceptionnelle, les décisions exceptionnelles permettent que d'une façon ou d'une autre, ces locataires voient une déduction arriver, soit en leur permettant le droit au FSL énergie, soit en versant une partie du FSL à des bailleurs sociaux.

Prise de parole du Groupe « Lyon en commun »

Adrien DRIOLI : Madame la Maire, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, chers collègues, nous souhaitons, nous élus de « Lyon en Commun » du 9^e, saluer la mobilisation des services municipaux, des associations, des habitantes et habitants du 9^e dans leur action durant des semaines, afin d'accueillir dignement les familles, adultes et enfants, dans les locaux de l'ancienne école du Parc Montel. Je voudrais rappeler ici, qu'il est primordial d'agir devant la détresse humaine face au constat de désengagement de l'État sur ces sujets, amenant les élus locaux que nous sommes à pallier devant ses situations insupportables.

Notons que l'action des élus de la majorité municipale a sans doute participé à accompagner la préfecture dans sa prise de décision salubre de reloger la moitié des habitantes et habitants. Ces situations sont difficiles et elles mettent en exergue les limites des moyens mobilisables pour une ville seule, tant sur le plan humain que financier, ainsi que des équipements mis à disposition.

Sylvie FRENILLOT, adjointe aux Solidarités, n'est pas parmi nous ce soir, vous l'avez indiqué, Madame la Maire. Je tiens à saluer son implication personnelle et toute l'énergie, le temps qu'elle a pu mettre à accompagner, à aider et à mobiliser les acteurs pour faire de notre arrondissement, un arrondissement solidaire et accueillant dans ces périodes hivernales brutales. Elle se mobilise d'ailleurs également fortement aux côtés de vous, Madame la Maire, pour développer l'accès à la santé dans notre territoire. Vous le savez, nous manquons cruellement de médecins et de lieux de soins dans le 9^e. Le projet d'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle est lourd et très complexe à faire aboutir, tant sur le plan financier que foncier. D'ailleurs, avec le foncier qui manque dans notre arrondissement, nous payons le manque d'anticipation à ce sujet de l'équipe

précédente sur les réserves foncières et le soutien à la création de ce type de structures d'accès à la santé.

Notre arrondissement est solidaire, écologiste et il est également sportif, vous le savez. Je tiens à remercier les agents municipaux et les clubs de sport qui quotidiennement, permettent de tisser des liens entre les habitantes et les habitants, entre les jeunes et les moins jeunes, entre les graines de grands sportifs et les champions et championnes actuels. Nous avons accueilli récemment un grand meeting de natation, l'Open des Gones, auquel participait Florent MANAUDOU et plus de 360 nageuses et nageurs. Il a d'ailleurs battu un de ses records, le premier soir.

Un grand bravo aux dirigeants et aux dirigeantes du club Lyon Métropole Natation, Christophe FRAPPÉ et Myriam LIOBARD, pour l'organisation qui a permis aux jeunes de rencontrer Florent MANAUDOU, qui a d'ailleurs fait une belle séance de dédicace, multiple champion olympique, et Maxime GROUSSET, champion du monde, et d'autres nageuses et nageurs qui eux, sont en devenir. La piscine de Vaise est un grand équipement qui a connu de l'effervescence durant tout un week-end, du 3 au 5 mai, étape de sélection pour le meeting de Reims, fin juin, qui est la seule porte pour accéder aux Jeux Olympiques, pour les nageuses et nageurs.

Je ne peux oublier le championnat de France jeunes de badminton organisé le week-end dernier à la Halle Diagana par le Bacly, club du 9^e arrondissement, pour plus de 300 jeunes de moins de 18 ans venus de toute la France pour s'affronter sur une compétition nationale sur 12 terrains de badminton, dans notre halle d'athlétisme. Un tournoi écoresponsable et prometteur pour le sport à Lyon.

La délégation d'athlètes arméniens venus s'entraîner à la Halle Diagana a également participé à la commémoration du génocide arménien, place Antonin Poncet, et à la visite du Centre national de mémoire arménienne à Décines.

Enfin, Happy birthday, un joyeux 60 ans à l'AS Duchère qui a organisé une très grosse journée, samedi, en présence notamment des dirigeants du club, d'anciens footballeurs qui ont fait un match amical sous les yeux d'autres anciens footballeurs et de notre président de la Métropole, Bruno BERNARD. Dans 10 ans, sans doute, nous aurons également un match féminin avec des équipes féminines qui alimenteront des anciennes joueuses dans notre arrondissement pour un match amical.

De nombreuses habitantes et habitants ont pu découvrir une belle exposition.

Enfin, permettez-moi de rappeler ici, en quelques mots, l'importance de la mobilisation comme indiqué précédemment, des Lyonnaises et des Lyonnais, à aller voter le 9 juin prochain pour les élections européennes. Scrutin souvent boudé par les citoyennes et citoyens, il est pourtant primordial pour la vie de toutes et tous, tous les jours. Je respecterai bien évidemment le Code électoral, mais des grands thèmes sont importants, certains d'entre vous l'ont indiqué, ici ce soir. Il faut se mobiliser ensemble pour lutter contre l'extrême-droite à qui on prédit un record des suffrages. Faisons mentir les sondages. Mobilisez-vous pour une Europe sociale qui s'engage dans la redistribution des richesses et non dans la mise en concurrence des peuples, une Europe qui dit non à une nouvelle cure d'austérité qui fragilisera encore plus nos services publics, une Europe qui défend le pouvoir d'achat en se mobilisant sur le sujet de la sortie du marché européen d'électricité pour baisser réellement le prix de l'énergie. Pour conclure, pour une Europe qui défend le climat et investit dans le mix énergétique indispensable à la sortie des énergies fossiles, une Europe qui défend les droits et qui prend pour exemple la France ayant inscrit dans sa constitution, le droit à l'avortement. Merci à toutes et tous.

5. Adoption des procès-verbaux du 12 mars 2024

Madame la Maire : Je vous propose de passer à l'adoption des procès-verbaux du 12 mars 2024. Est ce qu'il y a des remarques ?

Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les procès-verbaux sont adoptés.

6. Questions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement

Madame la Maire : On a un peu décalé les questions des Conseils de quartier en début de conseil pour leur permettre après d'être libérés. Nous avons reçu 2 questions : une qui vient du Conseil de quartier de Saint-Rambert-Île Barbe et une de Vaise-Industrie-Rochecardon.

Je vous propose de commencer par celle de Saint-Rambert-Île Barbe. Ne voyant pas de membres de ce Conseil de quartier, je vais demander à Monsieur GIRAUD, référent de ce Conseil de quartier, de nous lire la question. Ensuite, nous donnerons la parole à Monsieur JOBERT.

Emmanuel GIRAUD fait lecture de la question de Madame Marie-Dominique ROLLING, présidente du Conseil de quartier de Saint-Rambert-Île Barbe.

DECHETTERIE SAUVAGE – rue SIMONDAN

Emmanuel GIRAUD : « Madame la Maire, Messieurs les Élus,

En qualité de Présidente du Conseil de Quartier de Saint-Rambert-Île Barbe, je me permets de revenir vers vous pour un problème d'insalubrité dans la rue Sylvain Simondan, en face du Pôle 9, donc de la Crèche.

En effet, lors de notre visite du secteur avec Monsieur JOBERT, au mois de décembre 2021, nous l'avions bien alerté sur cette déchetterie sauvage dans les 2 « grottes » donnant directement sur la rue Simondan.

Nous avons appris ce jour-là que les services de la mairie du 9 avaient envoyés plusieurs courriers recommandés au propriétaire de la grande et belle maison du dessus, ces 2 cavités lui appartenant, et que le propriétaire ne répondait pas aux courriers.

Lors du conseil d'arrondissement du lundi 2 mai 2022, nous avons demandé des précisions sur toutes nos questions en suspens suite à cette visite. Monsieur JOBERT avait bien dit que pour certains problèmes sur le secteur privé, il n'était pas facile d'avancer rapidement.

Mais à ce jour, outre le fait que le dépôt d'encombrants s'amplifie au fil des jours et se fait au vu de tous, (jour et nuit), plusieurs habitants passant dans la rue, viennent de nous signaler que des gros rats rentrent et sortent de ces grottes. Ce n'est plus acceptable pour les habitants de Saint-Rambert. N'y-a-t-il pas un risque que les rongeurs infectent le Pôle 9 tout proche ? Ce bâtiment accueille des enfants et surtout des bébés.

Il devient donc impératif que vous mettiez tout en œuvre pour résoudre ce problème au plus vite. Nous comptons sur vous pour faire cesser ces nuisances et ainsi préserver nos enfants Les quelques photos ci-dessous montrent le problème. La dernière a été prise le 29 avril 2024.

Merci de m'informer par retour des actions mises en œuvre. »

Madame la Maire : Comme je l'ai dit, je cède la parole à Monsieur JOBERT.

Antoine JOBERT : Je remercie le Conseil de quartier de Saint-Rambert pour cette question qui témoigne de sa persévérance à maintenir un cadre de vie agréable pour ses habitants, sur des problèmes qui sont — on l'avait déjà précisé en 2022 — relativement difficiles à gérer, dans la mesure où ils s'exercent, où ils se déroulent sur des espaces qui ne sont pas de notre compétence directe.

Au-delà de la réponse un peu publique qu'on fera, on peut d'ores et déjà indiquer au Conseil du quartier de Saint Rambert qu'on reprendra attache avec eux, très spécifiquement, avec les techniciens de la mairie d'arrondissement, pour leur faire un point d'étape un peu détaillé sur l'avancée de ce dossier. Après avoir un peu fait l'exégèse des responsabilités qui incombent au propriétaire — il a fallu retrouver les bons propriétaires —, on a fait un certain nombre de courriers, usant de notre pouvoir d'influence somme toute limité puisque n'ayant pas de contrainte juridique de la Mairie pour interpeller le propriétaire et lui demander la fermeture des dépôts sauvages rue Simondan. Force est de constater que le problème n'est pas réglé de manière durable. Ce qui n'empêche pas, je tiens à le souligner, les services de la Métropole, pour ce qui concerne la voie publique, d'effectuer un certain nombre d'opérations de nettoyage pour éviter que cette décharge sauvage ne déborde. Ce n'est pas pleinement satisfaisant, mais cela permet de faire en sorte que les dégâts ne soient trop importants.

Là, on est en train d'essayer de travailler avec les services — il faut qu'on approfondisse — pour voir dans quelle mesure on a d'autres recours juridiques qui nous permettraient, soit *via* les services de la Ville ou de la Métropole, d'avoir une intervention plus directe sur un espace qui est effectivement privé, mais au regard du sujet de salubrité que cela peut poser, on a probablement des leviers à notre mesure, quitte à refacturer au propriétaire. On va essayer de passer dans cette deuxième phase et on tiendra le Conseil de quartier informé de ces avancées.

Madame la Maire : Je vous remercie. C'est vrai que les incivilités et les décharges sauvages sont malheureusement en augmentation dans notre ville.

Nous passons à la deuxième question qui est celle du Conseil de quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon. Je vois Monsieur ROUSSET dans la salle. Il va venir nous la poser. Ce sera Madame BRUVIER HAMM qui répondra.

Cédric ROUSSET : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, bonjour. Si vous me permettez, je vais faire un tout petit aparté avant d'évoquer le projet du parc des Balmes.

Vous avez évoqué un certain nombre de manifestations à venir. Je voudrais en ajouter une qui me tient à cœur. C'est celle du 21 mai qui va concerner le vernissage de l'exposition consacrée aux 80 ans du bombardement de Vaise, exposition qu'on doit à l'initiative de la Commission Patrimoine et de sa présidente Élisabeth BANDIN qui est ici. Comme vous avez très gentiment accepté notre requête de participer financièrement à sa réalisation, je voulais vous en remercier publiquement.

Madame la Maire : Vous avez bien fait de rappeler cet événement que je n'avais pas cité tout à l'heure.

Cédric ROUSSET : Je reviens donc à l'objet de notre question qui concerne le projet du parc des Balmes.

C'est un sujet qui nous tient à cœur, sujet que nous avons déjà évoqué ici. Cela nous tient à cœur parce que c'est un espace public, parce que c'est un beau projet. C'est un

projet difficile à conduire parce qu'il faut tenir compte du maintien d'une très chouette activité que sont les jardins familiaux, puis l'ouverture au grand public d'un espace de déambulation. À ce projet, on a toujours souhaité manifester l'envie d'être associés, mais c'est vrai qu'on a un peu de mal à l'être. On avait écrit à la municipalité à ce sujet. On nous a répondu le 15 décembre, par la voix de Chloé VIDAL et Nicolas HUSSON, que nous serions associés à l'évolution du projet et que nous serions informés des avancées. Force est de constater que ce n'est pas le cas et nous le regrettons d'autant plus qu'il semble qu'il y ait eu des évolutions dans le projet de tracé.

Nous aimerions savoir pourquoi nous avons tant de difficultés à être associés à ce projet pour lequel on pense qu'on pourrait aussi apporter nos idées. Nous aimerions aussi savoir où en est l'évolution du projet et si le tracé initialement retenu a été modifié.

Je vous remercie.

Pauline BRUVIER HAMM : Bonsoir à tous, Tout d'abord, merci pour votre question. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas la première fois qu'on aborde ce sujet. Tout ce qu'on a pu déjà dire, moi ou Madame la Maire, je ne vais pas le répéter. Ce serait un peu une perte de temps.

Il faut savoir qu'on a fait une médiation qui est organisée par la Ville et deux associations de jardiniers. On a eu beaucoup de réunions avec eux et des ateliers. On a eu un accord avec les Jardins de la Rhodia, et des négociations avec les Églantiers. Ce sont des choses qu'on avait déjà abordées. À l'automne, le maire de Lyon s'est engagé à venir rencontrer les jardiniers sur place. Il l'a fait. On était également présents.

Depuis, le processus de médiation s'est achevé et les arbitrages n'ont pas été rendus. Les scénarios seront présentés, et il appartiendra aux élus, sur la base de la médiation, sur les considérations techniques de solidité de l'ouvrage — on a appris cela par la suite —, notamment les murs de soutènement, ainsi que sur des considérations budgétaires, de décider des premières orientations. La Ville est toujours en lien avec les jardiniers dans le cadre de cette première étape, et le prochain comité de pilotage aura lieu fin juin.

Madame VIDAL et Monsieur HUSSON l'ont précisé dans leur courrier. Je les cite. « *Des études sont actuellement en cours sur le projet du parc des Balmes et nous souhaitons les partager avec vous de manière privilégiée et transparente dès que cela sera possible. Ce projet a également devant lui de nombreuses étapes avant sa réalisation concrète. Elles seront d'autant d'occasions d'échanger avec les Conseils de quartier et les Comités d'intérêt locaux concernés.* »

Pour l'instant, nous ne sommes pas encore arrivés à ce temps d'échange. C'est la seule et simple raison pour laquelle vous n'avez pas encore été associés au projet et je peux vous assurer que vous n'êtes pas ignorés.

Cédric ROUSSET : Je prends note de cet engagement public et je vous en remercie par avance.

Madame la Maire : C'est que ce que vous avait déjà répondu Madame VIDAL. C'est vrai que les processus sont longs. Le parc des Balmes inclut aussi beaucoup de parcelles et de foncier dans le 5^e arrondissement. On ne peut pas les dissocier. Il y a des sujets fonciers, des sujets techniques qui prennent beaucoup de temps. Comme on ne peut pas dissocier les deux arrondissements, que c'est un seul et même projet, c'est un peu en stand-by.

Je vous propose de commencer l'ordre du jour. Aujourd'hui, nous avons 42 délibérations. Comme à l'accoutumée, je vous demanderai d'être concis, efficaces dans la présentation de ces délibérations.

7. Ordre du jour

Madame la Maire : En l'absence de Marion CRÉTINON qui est en congé maternité, je reprends la présentation des délibérations de sa délégation pour lesquelles Camille AUGÉY doit se déporter. C'est moi qui vous présenterai les deux délibérations qui suivent. Les autres délibérations de la délégation de Madame CRÉTINON vous seront présentées par Madame AUGÉY lors du déroulé de notre conseil.

1. 2024-24971-CMMA9-267 — Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

C'est une délibération récurrente, annuelle, mettant en avant l'attention que porte la Ville de Lyon sur la situation de nos concitoyens les plus fragiles, souhaitant accéder l'emploi ou bénéficier de dispositifs d'insertion efficaces.

Je vous rappelle les 5 axes prioritaires qui caractérisent cette programmation financière 2024 :

- « L'aller vers » et le diagnostic pour identifier et mobiliser les publics, mais aussi inventer de nouvelles formes d'actions innovantes, notamment à destination des habitants des quartiers politique de la ville ;
- La mise en activité professionnelle ;
- L'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale ;
- Lever les freins à l'employabilité ;
- L'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations

Côté 9^e arrondissement spécifiquement, on pourra noter plusieurs actions :

- Une action « d'aller vers » dans le quartier Gorge de Loup menée par la Fondation des AJD ;
- Des chantiers d'insertion sur Gorge de Loup et Valmy, menés par les AJD ou IDEO ;
- Des ateliers linguistiques vers l'emploi, menés par ALPHA'JOB ;
- L'événement « Ton métier, c'est ton but » coorganisé par le club de football Lyon La Duchère, à la Halle Diagana, et la MMI'e ;
- L'action « Femme Mère – le choix de l'emploi » mené par le CIDFF.

Le soutien de la Ville à l'ensemble de ces actions représente une dépense de 488 447 euros. Le reliquat de l'enveloppe sera attribué à l'occasion d'une prochaine séance.

Je vous invite à vous prononcer favorablement.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Camille AUGÉY

2. 2024-25363-CMMA9-264 — Illuminations 2023 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 14 257,00 euros

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

C'est une délibération que nous connaissons bien. Il s'agit du solde de subventions qui ont déjà été versées aux commerçants au titre des illuminations de fin d'année.

Pour le 9^e, je vous invite à vous prononcer favorablement sur la subvention à l'association Centre 9 d'un montant de 830 euros correspondant au complément de subvention de 2023 pour atteindre 50 % des dépenses de l'association.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Camille AUGÉY

3. 2024-25204-CMMA9-252 — Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Il y a beaucoup d'événements pour cet été. Ce sera la 3^e édition du festival « Entre Rhône et Saône » qui se tiendra du 28 au 30 juin. Toujours le même objectif : faire découvrir ou redécouvrir nos cours d'eau, renouer avec le passé fluvial de Lyon et éveiller les consciences sur la protection de la ressource.

Pour cette 3^e édition, les Lyonnaises et les Lyonnais seront invités à participer activement aux diverses festivités proposées, qu'il s'agisse de la grande parade, de joutes nautiques, de courses de kayak et d'aviron, d'actions de sensibilisation de dépollution, de bals, de conférences, ou encore de marches exploratoires à la découverte de l'incroyable biodiversité vivant au bord du fleuve.

Un grand nombre d'associations socioculturelles, associations sportives, et équipes artistiques proposent ainsi durant le festival, une programmation riche et variée.

Plusieurs acteurs du 9^e ont répondu comme l'Ensemble Orchestral de Lyon ou Léthé Musicale avec la Fanfare à Monique que nous connaissons bien. Le Pole 9 proposera également des activités, tout comme Zéro Déchet Lyon.

On n'oublie pas qu'il y aura bien une guinguette sur l'Île Barbe pendant cette fête, qui continuera à nous ravir.

Ces subventions représentent une dépense totale, au niveau de la Ville de Lyon, de 174 015 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

4. 2024-25327-CMMA9-275 — « Théâtre Nouvelle Génération - Restructuration du bloc scène-salle » - Opération n° 09048572 - 23 rue de Bourgogne, à Lyon 9^e - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° O4733

5. 2024-25325-CMMA9-274 — « Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène » Opération n° 09048571 - 23 rue de Bourgogne, à Lyon 9^e - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° M3213 et de l'avenant n° 2 au marché n° N4356 - Lot n° 2 « Déconstruction - Gros œuvre »

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Je vais vous parler des deux délibérations qui concernent le TNG en même temps. Je rappelle que le Théâtre Nouvelle Génération est actuellement en travaux pour agrandir la scène et améliorer les conditions d'utilisation de cet équipement culturel majeur du 9^e arrondissement.

D'un point de vue administratif, nous avons deux opérations de travaux imbriquées, l'une portant sur le bloc scène-salle et l'autre portant sur l'agrandissement de la cage de scène.

Ce soir, il s'agit d'augmenter les montants de ces opérations au vu de travaux supplémentaires. Dans la première délibération, nous votons l'augmentation des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui a dû étudier des renforts structurels qui n'étaient pas prévus initialement. L'augmentation de 28 800 euros porte la prestation à 115 000 euros hors taxe. Dans la deuxième délibération, nous votons l'ajout d'une prestation de travaux du lot « Déconstruction - Gros œuvre », à savoir le démontage du rideau de fer pour un montant de 24 000 euros, portant le budget du lot à 1 116 000 euros hors taxe.

Je vous demande un avis favorable sur ces deux dossiers.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met les dossiers au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

6. 2024-26076-CMMA9-272 — Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030)

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Je vais prendre un peu de temps sur ce beau dossier en lien avec le patrimoine de Lyon. Comme vous le savez, le site historique de Lyon est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998. Depuis 2012, le site a même été déclaré possédant une valeur universelle exceptionnelle, ce qui signale une importance culturelle et naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

Pour le site lyonnais, l'UNESCO a pointé 3 caractéristiques majeures : la confluence, la cohérence du modèle urbain et l'urbanité qui désigne à la fois le vivre en ville et les caractéristiques urbaines et architecturales des espaces.

Ainsi, à Lyon, la manière dont la cité s'est appropriée le site historique et s'y met en scène est exceptionnelle. Deux cours d'eau qui serpentent entre trois collines formant une presqu'île et se rejoignent en un confluent et présentent une configuration unique. Ces 2 600 ans d'histoire témoignent également de son caractère universel. Le site historique s'est déployé sans rupture vers l'Est, offrant aux visiteurs un paysage urbain harmonieux dans lequel il peut lire toute son histoire.

L'adoption d'un plan de gestion traduit une exigence et la nécessité pour les villes historiques de concilier la sauvegarde du patrimoine et l'évolution nécessaire du territoire. Il comprend les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre.

La Ville de Lyon a adopté son premier plan de gestion en 2013 avec des fiches actions portant sur la période 2014-2019. Cette première feuille de route a permis de structurer une véritable politique du patrimoine à l'échelle de toute la ville, avec un bilan positif sur cette période. Soucieuse d'intégrer les enjeux contemporains du patrimoine, la Ville de Lyon a entrepris la révision de son plan de gestion UNESCO à partir de 2021. Le travail a porté sur des domaines aussi variés que la culture, le patrimoine, l'urbanisme, la transition écologique, la mobilité et la biodiversité. L'enjeu transversal que notre majorité écologiste a particulièrement porté et affirmé de manière forte, repris dans le plan d'actions, est de prendre en compte l'impact du changement climatique et les enjeux de transition écologique, en particulier pour préserver cette valeur universelle exceptionnelle de Lyon, en dépit des aléas climatiques, mais également d'inscrire la gestion de Lyon dans des actions d'adaptation aux effets du réchauffement climatique.

Pour reprendre les mots de Sylvain GODINOT, adjoint au maire de Lyon, nous avons cherché la nécessaire adaptation du site historique à un climat bien plus chaud que ce que Lyon a connu au cours de ces 2 600 ans passés et sa nécessaire contribution à la limitation drastique des émissions de gaz à effet de serre, qui est l'une des conditions de sa pérennité.

La ville d'avant les combustibles fossiles constitue assurément une source d'inspiration pour la future ville post-carbone. Pour conclure sur ce dossier, je vous signale que le plan de gestion devrait être publié prochainement et franchement, cela vaut la lecture. C'est très complet sur l'histoire de la ville de Lyon avec des cartes, des photos, des textes et ça présente très bien les enjeux du périmètre UNESCO, le plan d'actions passé et les actions à venir.

Je vous demande un avis très favorable sur ce dossier. Je vous remercie.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7. 2024-25412-CMMA9-276 — « Groupe scolaire Laborde – Extension » - Opération n° 09343002 - 61 rue des Docks, à Lyon 9^e - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° O4650, Lot n° 12 « Courants forts courants faibles »

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Il s'agit ici d'ajouter des travaux de sécurité incendie au projet d'extension du groupe scolaire Antonin Laborde, travaux qui font suite à des préconisations de la dernière Commission de sécurité et qui vont permettre de mettre en conformité l'ensemble de

l'établissement. Le coût est de 24 500 euros, ce qui porte le montant du lot courant fort-courant faible de l'opération à 144 500 euros hors taxe.

Un avis favorable. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8. 2024-24978-CMMA9-255 — Programmation financière 2024 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 194 113 euros

Rapporteur : M. PARIS Yohann

C'est une délibération qui vient en complément des différentes délibérations sur la programmation 2024 : la politique de la ville. L'enjeu étant de consolider, dans les quartiers géographiques prioritaires, sur les temps de loisirs en dehors de l'école, les offres d'actions éducatives et d'animation socioéducatives complémentaires.

C'est une subvention qui va s'acter autour d'un montant, pour le 9^e, de 57 100 euros, et qui intervient à un moment de transition puisque — simplement pour rappel — le nouveau contrat de ville métropolitain a été adopté à la Métropole le 11 mars dernier, et la prochaine convention territoriale sur la Ville de Lyon sera proposée au conseil municipal du mois de juin. Ce sont des actions qui avaient été construites sur l'ancien contrat métropolitain en adéquation avec le nouveau.

Ce sont des projets et des actions qui permettront la mise en place, par nos partenaires associatifs, notamment sur le centre social Pierrette Augier, mais aussi les Maisons de l'enfance qu'on a sur le 9^e — Saint-Rambert, la Duchère, la Mare à Toto —, d'avoir des actions sur la cohésion sociale et qui vont s'articuler autour des notions telles que la parentalité, la médiation familiale, les liens école-élèves-collège.

Dans cette délibération, on trouvera de nouveaux partenaires qui vont pouvoir faciliter ce lien qui est vraiment important pour les enfants, surtout sur ce cycle trois. Il y a plusieurs actions qui sont sur le cycle trois, entre les écoles et les collèges. On sait que c'est vraiment un moment-clé dans la vie des élèves. Je remercie les partenaires de conduire ces actions.

Merci de voter favorablement.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

9. 2024-24970-CMMA9-243 — Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

C'est le pendant santé de ce que Monsieur PARIS nous a présenté sur le socioéducatif. Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant total pour ces structures de 270 700 euros.

La Ville de Lyon poursuit sa politique en matière de santé au regard des différents besoins identifiés sur les territoires et au plus près des Lyonnaises et des Lyonnais, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités sociales, territoriales, environnementales, de santé.

Pour mener à bien ces orientations dans les quartiers politique de la ville, un appel à projets a été lancé en octobre 2023 pour faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins, d'une part, et pour développer des actions de prévention et de promotion de la santé, d'autre part.

Dans le 9^e arrondissement, pour citer les actions qui ont été retenues, nous avons : les initiatives menées par le Centre social Duchère Plateau, avec la création d'un espace ressource santé ; l'espace senior La Duchère avec un lieu de prévention, de promotion de la santé envers les personnes âgées ; et une initiative santé et inclusion menée par le club de foot Lyon la Duchère. L'ensemble de ces actions représente 18 700 euros sur notre arrondissement.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

10. 2024-25590-CMMA9-242 — Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Cette délibération est aussi une délibération récurrente. Cela concerne des associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté.

Poursuivant sa logique de projet global où l'objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale visant à coconstruire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, une ville inclusive et solidaire.

Aussi, c'est en tenant compte des réalités sociales complexes à la fois individuelles et collectives, que la Ville de Lyon, par le biais du CCAS, agit sur plusieurs fronts, par un soutien financier d'abord en direction des associations intervenant auprès de publics diversifiés sur le champ de l'alimentation, de l'accueil et de l'accompagnement social, puis par l'engagement, au travers de conventions pluriannuelles, pour trois associations reconnues : l'Armée du Salut, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et Alynéa.

Il n'y a pas de sièges sociaux de ces grandes d'associations liées au champ du social dans 9^e. On pourrait donc penser qu'il n'y a pas d'argent hormis ces trois associations qui

œuvrent partout dans la Ville, mais de nombreuses associations interviennent sur notre territoire comme les Restos du Cœur, le Secours populaire, la Croix-Rouge, la Confédération sociale des familles ou les AJD.

Je vous invite à voter favorablement les subventions pour ces associations pour un montant total de 997 850€

Alain GIORDANO : Je suis en train de tourner plusieurs fois la langue dans la bouche pour savoir ce que je vais dire pour que ce ne soit pas pris de façon polémique parce que je sais que c'est difficile, quand on parle de gens qui sont à la rue, de trouver des solutions. Vous voyez ce dont je veux parler.

Cependant, il y a des collectifs qui me sont chers comme « Solidarité entre femmes à la rue », « Jamais sans toit » ou « Droit au logement 69 » qui ont prononcé des mots assez durs, qui ont tendu la main en direction des élus que nous sommes pour faire en sorte que nous puissions trouver une solution. Il y a des femmes, des enfants, des familles à la rue, et je pense qu'il est urgent, au-delà, c'est vrai, des carences de l'État, que nous aussi, nous trouvions des solutions.

Madame la Maire : Je suis bien d'accord avec vous et la Ville de Lyon, depuis le début de ce mandat, s'emploie vraiment, je dirais même becs et ongles, à trouver des solutions pour les gens à la rue. Je rappelle que depuis le début du mandat, il y a eu 350 places d'hébergement d'urgence qui ont été mises à disposition par la Ville de Lyon, que ce soit avec un travail d'inventaire des fonciers de la Ville de Lyon qui n'étaient pas utilisés, ou par le biais aussi de partenariat avec l'État qui, on peut le dire, de notre point de vue, ne prend pas à bras le corps l'ampleur du phénomène, mais qui participe aussi.

L'école Montel est toujours occupée. Il reste 50-60 personnes dans l'école, qui est prise en charge à 100 % par le CCAS de la Ville de Lyon. Le dialogue avec les collectifs existe. Les propositions de mise à l'abri et de payer des nuitées, ce qui n'est pas une solution en soi, mais qui peut quand même temporiser et mettre à l'abri des familles, des femmes, des enfants, des femmes enceintes, ont été proposées à maintes reprises. Des nuitées d'hôtel ont été payées, notamment auprès des familles, « Jamais sans toit », pendant toutes les vacances scolaires. Les familles n'ont pas été sorties des écoles pour aller à l'hôtel. Puis, des propositions d'hébergement à l'hôtel, si on fait référence au Gymnase Dargent, ont aussi été proposées.

La Ville de Lyon contribue. C'est vrai qu'on peut toujours contribuer plus, mais il faudrait vraiment, clairement, que l'État prenne à bras le corps la mesure de ce problème. A la Ville de Lyon, nous continuerons à avancer, avec les moyens mis à disposition qui sont de plus en plus grands, comme on le disait, sur ce sujet du sans-abrisme, des enfants et des femmes à la rue. Croyez-en nos convictions.

Je réponds partiellement au nom de Sylvie FRENILLOT, en tant que Maire d'arrondissement concernée par ce lourd sujet.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 – M. Jean-Pierre OTTAVIANI

11. 2024-25646-CMMA9-244 — Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Tous les trois ans, on doit relier le lien qui existe entre les structures d'accueil associatives, équipements incontournables de la petite enfance de la Ville de Lyon avec la Ville de Lyon par des conventions-cadres ainsi que — si le cas échéant, on met à disposition des locaux — des conventions d'occupation temporaire.

Concernant le 9^e arrondissement, pour cette salle, il s'agit d'une délibération somme toute relativement technique et indispensable au bon fonctionnement de nos équipes et de nos structures d'accueil. On a là le renouvellement de la convention-cadre avec Odynéo pour la structure le « Jardin des enfants ». On signe la convention-cadre à travers cette délibération en se rappelant qu'en parallèle, on verse à la structure « Jardin d'enfants », une subvention 2024 déjà versée, de 95 853 euros.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

12. 2024-24973-CMMA9-258 — Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 7 500 euros

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Encore une délibération dont on a l'habitude dans ce conseil d'arrondissement, qui vise à financer des chantiers loisirs ou des chantiers éducatifs en fonction du format, qui sont proposés par des structures socioéducatives du territoire, comme des actions de prévention de la délinquance au profit de publics jeunes.

En l'occurrence, on a un chantier de 2 000 euros qui est porté par la MJC Duchère pour la création d'une borne d'arcade.

Je vous propose de voter cette délibération qui souligne notre engagement en matière d'action de prévention de la délinquance.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13. 2024-24974-CMMA9-262 — Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 33 300 euros

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Là encore, il s'agit d'une délibération qui est cyclique, qui vise à adopter le financement de la Ville de Lyon sur un dispositif Ville Vie Vacances, à destination d'un public jeune, pour des projets de départs en vacances portés par des structures socioéducatives.

Sur le 9^e arrondissement, on a le Centre social Sauvegarde, le Centre social du Plateau et le Centre social Pierrette Augier qui organisent des projets de départs en vacances avec certains des adhérents jeunes.

On trouve que c'est un bon dispositif pour permettre de travailler contre le désœuvrement et ouvrir des horizons à ce public jeune.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14. 2024-24972-CMMA9-263 — Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros

Rapporteur : M. JOBERT Antoine

Comme on l'a vu pour les autres délégations, on a une période où on adopte les grands programmes de financement d'un certain nombre d'actions thématiques. Pour cette délibération, on va adopter le programme de financement, pour l'année 2024, du soutien de la Ville de Lyon à des actions de prévention de la délinquance. C'est un programme riche. C'est un programme porté par des acteurs très diversifiés qui montrent l'engagement de la Ville de Lyon et au-delà, sur les questions de prévention de la délinquance.

Ces actions poursuivent plusieurs objectifs qu'on connaît dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention la délinquance. C'est le travail sur un public jeune, et même de plus en plus jeune autour de la prévention auprès de beaucoup d'enfants, le travail auprès des publics vulnérables et des personnes qui ont été victimes de délinquance. Ce sont des actions de médiation d'occupation de l'espace public assez classiques, mais à notre sens, très complémentaires de ce que peuvent proposer les forces de l'ordre. Puis, il y a des actions autour de la prévention de la récidive.

On a de beaux projets avec des interventions dans des collèges, des lycées, autour du sujet des violences sexistes et sexuelles, la sensibilisation à la justice, des sujets de médiation sur l'espace public ou encore l'accompagnement, par des opérateurs, des victimes.

Cela nous semble être une délibération à adopter absolument, au regard de la qualité des projets proposés.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire : Je voulais juste signaler l'importance de la prévention, plus qu'importante et plus que nécessaire et même à renforcer dans les prochaines années.

15. 2024-25405-CMMA9-270 — Concession de service public de la fourrière automobile - Tarifs de la fourrière

Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin

Je ne vais pas forcément m'étendre beaucoup sur les tarifs, j'en toucherai forcément un mot. Je tenais par contre à préciser qu'il y a une délibération en conseil d'arrondissement ce soir, qu'il y en aura deux sur le sujet au conseil municipal, puisque cet été, le prestataire de la fourrière va changer. L'approbation du nouveau prestataire, on ne la voit pas en conseil d'arrondissement, mais je tenais juste à en toucher un mot.

Actuellement, on a un prestataire qui est plutôt très défaillant sur la fourrière, ce qui peut poser pas mal de soucis dans les enlèvements de véhicules. Le nouveau prestataire s'est engagé à fortement améliorer la coordination et l'organisation de ses équipes. On espère, une fois que la phase de transition sera passée, qu'on aura une amélioration sur les procédures d'enlèvement des véhicules gênants. C'est gênant pour les habitants.

Au-delà de cela, les tarifs de la fourrière, c'est donc la délibération que nous approuvons ce soir. Les tarifs de la fourrière sont fixés en fonction de dispositions de l'État. Les tarifs maximaux n'avaient pas changé depuis novembre 2003. Au niveau de la Ville de Lyon, les tarifs avaient été votés en juillet 2019. Le Gouvernement vient de valider des nouveaux tarifs sur lesquels nous allons donc nous aligner. Le seul changement, c'est que le tarif d'enlèvement d'un véhicule particulier passe de 126 euros TTC à 127,65 euros TTC. Vu l'ampleur des changements, je vous propose d'approuver cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16. 2024-25134-CMMA9-273 — Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Lyonnaise 3 (Lyon 5^e et Lyon 9^e) - Lancement de l'opération n° 60086001 « CTMO Voie Lyonnaise 3 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012

Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin

La Voie Lyonnaise N° 3, c'est le projet d'aménagement cyclable qui doit se faire sur le quai de Saône, dans le 5^e et le 9^e arrondissement de Lyon. Pour la Ville de Lyon, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage consiste à déléguer sa compétence d'aménagement dans l'espace public puisque la Ville de Lyon a bien des compétences d'aménagement dans l'espace public, notamment l'éclairage urbain, mais aussi tout ce qui est végétalisation, puisque les arbres dépendent de la Métropole sur voirie, mais tout ce qui est strate basse — buissons, plantes — dépend de la Ville. Ces compétences vont être déléguées à la Métropole pour la réalisation du projet de manière à avoir un seul chef d'orchestre sur le projet. La Ville de Lyon assurera évidemment la gestion de ce qui relève de sa compétence une fois que le projet sera réalisé.

C'est très classique sur un projet d'aménagement. Ce qu'il y a à en dire, c'est que cela relève de la vie d'un projet, cela montre que le projet avance

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

17. 2024-25130-CMMA9-277 — Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »

Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin

Le fonds de concours envers la Métropole pour contribuer à l'apaisement des rues autour des écoles, vous le connaissez. On l'a déjà voté les années précédentes. Ce que je peux dire de nouveau, c'est que ce fonds de concours monte en puissance. D'abord, parce que cela fonctionne plutôt très bien. Il y a de très belles réalisations dans toute la ville. C'est un sujet qui est vraiment très consensuel et transpartisan. Il y a de très belles réalisations dans les arrondissements, y compris dans les arrondissements d'opposition. Ils les réalisent grâce à ce fonds de concours et grâce au budget de proximité que la Métropole leur alloue. Je pense que le sujet de « La rue des enfants » c'est quelque chose sur lequel aujourd'hui tout le monde se retrouve, même si c'est notre majorité écologiste qui l'a mis sur la table à Lyon.

Le fonds de concours qui est voté cette année sera à hauteur de 800 000 euros et dans le cadre de projets de piétonisation des rues autour des écoles, la Ville contribuera jusqu'à 50 % du coût des projets. Si on est sur un apaisement du trafic et de la vitesse, on sera à 50 % du coût du projet, mais plafonné à 100 000 euros par projet. Quant à l'aménagement de sécurisation, le plafond sera à 50 000 euros.

À noter que le fonds de concours s'adresse aussi à l'aménagement pour sécuriser, apaiser ou piétoniser autour des établissements d'accueil des jeunes enfants, c'est-à-dire les crèches. On est sur des montants à 50 % des coûts des projets.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

18. 2024-26780-CMMA9-278 — Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles

19. 2024-26781-CMMA9-279 — Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

20. 2024-26779-CMMA9-280 — Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive

Rapporteur : M. CARPENTIER Quentin

Je vais faire une présentation groupée puisque les trois délibérations ont déjà été validées en conseil d'arrondissement. Ces trois délibérations concernent les nouveaux tarifs de stationnement en faveur des artisans-commerçants. La proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la ZFE, c'est-à-dire le fait que les véhicules qui n'ont plus accès à la ZFE ne pourront plus stationner, ce qui nous oblige à rembourser les vignettes qui ont été acquises aux habitants. Puis, cela concerne aussi la modification de la tarification du stationnement pour les particuliers.

Sur ces trois délibérations, les changements devaient avoir lieu au 1^{er} juin mais pour des raisons de développement logiciel, puisque les modifications de tarif entraînent des modifications sur le logiciel de paiement et d'identification des véhicules stationnés, la date de mise en œuvre est repoussée au 11 juin.

Je vous invite à voter favorablement ces trois délibérations.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met les 3 dossiers au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

21. 2024-24691-CMMA9-249 — Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Il s'agit, dans cette délibération, de donner notre approbation à des tarifs supplémentaires pour des spectacles qui s'ajoutent à la programmation du Théâtre des Célestins pour la saison 2024-2025. Ce sont des spectacles en collaboration avec d'autres structures lyonnaises et des événements dont le superbe festival de danse Karavel qui a lieu à la rentrée, les Nuits de Fourvière, le festival Contre-Sens ou encore en partenariat avec le Théâtre de la Croix-Rousse.

Le théâtre souhaite également rendre le tarif dit « solidaire » accessible aux bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI).

Je vous demande votre approbation à cette délibération. Merci beaucoup.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

22. 2024-25196-CMMA9-248 — Approbation d'une convention-cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Silk in Lyon pour l'évènement « Silk in Lyon, Festival de la soie - Éditions 2024-2025-2026 » et attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'édition 2024

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

C'est un dossier très classique, qui est voté depuis quelques années, maintenant. Il s'agit du festival Silk in Lyon qui met en avant la soie, depuis 2018. Il n'y a pas réellement de projets sur le territoire, il n'y a pas vraiment d'impact sur le 9^e arrondissement. Néanmoins, j'en profite pour dire que cette année, il aura lieu du jeudi 21 au dimanche 24 novembre 2024 au Palais de la Bourse.

Ce soir, nous donnons notre avis pour l'attribution d'une subvention à la structure organisatrice du festival, d'un montant de 25 000 euros pour l'année 2024. Merci beaucoup.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

23. 2024-25324-CMMA9-250 — Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Ce sont de nouveaux tarifs applicables à l'ensemble des 6 musées de la Ville de Lyon : Musée des Beaux-Arts, Musée d'art contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Musée Malartre.

Je vous donne quelques exemples de tarifs qui vont changer. Il est par exemple question de la mise en place et de l'élargissement de la gratuité lors des pics extrêmes de canicule, ce qui a déjà été expérimenté l'année dernière — c'est bon à savoir pour cette année parce que nous n'y échapperons pas, évidemment —, une gratuité élargie et une nouvelle offre de médiation pour les personnes en situation de handicap, ou encore de nouveaux tarifs et propositions de médiations et des visites au public individuel comme des ateliers pour les jeunes enfants, des gratuités pour les conférences et projections pour les jeunes de moins de 18 ans.

Si vous souhaitez permettre aux habitantes et habitants de Lyon d'avoir accès à ces tarifs des musées de la Ville de Lyon, je vous propose de donner un avis favorable. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

24. 2024-24944-CMMA9-251 — Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et CASINO pour un montant global de 288 000 € - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Cette subvention que nous connaissons tous des Fonds d'Intervention Culturels et CASINO, pour un montant total de 288 000 euros sur l'ensemble de la ville de Lyon est attribuée à 7 structures culturelles. Dans le 9^e, il n'y a pas vraiment d'impact mis à part une association qui s'appelle « Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre » dont le siège social est dans le 9^e. Elle organise plusieurs événements dont un du 28 mai au 8 juin 2024, dans plusieurs lieux de la métropole : TNP, Théâtre de la Croix-Rousse, durant le festival du Nid de poule à l'Amphithéâtre des Trois Gaules, mais aussi deux événements prévus à la Médiathèque de Vaise.

Cela permet de repérer, de faire connaître et de promouvoir des textes d'écriture théâtrale contemporaine. Si cela vous intéresse et si vous êtes dans le coin, à ce moment-là, je vous invite à y aller. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

25. 2024-25205-CMMA9-253 — Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors! » 2024 - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

L'été arrive tout bientôt, et il va de soi qu'on présente cette délibération, ce soir. Cette année, les représentations s'étendront du 2 juillet au 25 août, avec 82 opérateurs : des institutions culturelles, des associations socioculturelles, des équipes artistiques. Vous le savez, c'est extrêmement riche. Durant tout l'été, elles vont proposer une programmation riche et variée d'environ 200 événements : concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, contes et lecture, cinéma en plein air.

Pour notre arrondissement, cette année, la programmation est très riche. Je remercie les habitantes et habitants du 9^e qui ont donné leur avis et ont donc aidé à l'élaboration de cette programmation *via* une consultation web, consultation que nous faisons depuis 3 ou 4 ans.

Pour cette édition, ce sera 10 projets, toutes disciplines confondues (cinéma, théâtre, danse, musique, cirque, des fêtes avec les inoubliables Dimanches de l'Île Barbe), pour tous les âges, dont un spectacle jeune public, aux 4 coins de l'arrondissement, dans les lieux connus et habituels mais pas que, car en effet, cette année, nous accueillons un nouvel espace au sein de notre belle programmation : le clos des Carriers. Pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, il se trouve boulevard Antoine de Saint-Exupéry, dans le quartier de l'Observance. C'est un quartier en plus que nous ajoutons — il y a aussi la Fondation Renaud — dans la programmation. C'est un lieu peu connu, occupé quotidiennement par une association de boulistes et l'association « Les mûres-mures de la colline ».

La communication et la programmation complète sortent très bientôt sur le site de la Ville de Lyon, sur ses réseaux, et en format papier. Comme l'année dernière, pour un événement plus inclusif, il existe une programmation en FALC (facile à lire et à comprendre), éditée et disponible sur le site internet de la Ville.

À cette occasion, je souhaite remercier les services de la direction des Événements et de l'Animation de la Ville de Lyon qui chaque année, mettent en œuvre cet événement dans le but de nous faire passer à toutes et tous un bel et riche été culturel. Merci beaucoup.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

26. 2024-24975-CMMA9-254 — Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

On est sur le volet culturel puisque c'est ma délégation, mais Emmanuel GIRAUD, mon collègue, vous parlera du reste, juste après moi.

La Ville de Lyon propose, depuis 2021, deux appels à projet annuels afin d'accompagner les projets artistiques et culturels qui s'adressent à des publics spécifiques ou qui participent à la recherche de réponses aux enjeux sociaux et urbains dans les quartiers prioritaires de Lyon, avec les habitantes et habitants, et les acteurs des territoires.

Complétant les engagements pris par les structures culturelles lyonnaises dans la Charte de coopération culturelle 2023-2027, cette démarche répond au volet « émancipation » de la politique culturelle qui place les arts, la culture, et les patrimoines, au cœur du développement de la ville, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation de chacun à la vie culturelle de la cité.

La programmation financière 2024, qui vous est présentée, s'inscrit pleinement dans la reconnaissance et la protection des droits culturels tels que définis par la Déclaration de Fribourg. Elle a pour objectif d'accompagner des projets et des actions entrepris auprès de personnes, en mobilisant de nouveaux acteurs dans des démarches territoriales auprès de publics spécifiques, et d'impliquer les habitantes et les habitants des quartiers concernés.

Pour le 9^e arrondissement, c'est un montant de 61 100 euros qui est dépensé pour une dizaine de projets culturels et artistiques conséquents, portés par des associations artistiques et structures d'éducation populaire dans les quartiers de la Duchère, de Gorge de Loup et du Vergoin.

Ce sont également des projets portés entre des arrondissements voisins et notre arrondissement tel que le Théâtre du Point du Jour, la Compagnie du Subterfuge ou encore l'Imprévisible Fabrique qui est là depuis pas très longtemps.

Parmi ces projets, il y a les existants que nous connaissons toutes et tous : le festival DADA que Marie ALCOVER va nous présenter juste après, la Jeune Compagnie de la Duchère, le Woodstour qui est là depuis 2 ou 3 ans maintenant, Les Artpenteurs, le Ciné Duchère. Nous accueillons des nouveaux dont le superbe festival FEU ! organisé par la MJC Duchère, qui a eu lieu en avril dernier. Il explore les discriminations d'origines,

d'handicaps, de sexualités et de genres à travers les pratiques artistiques et de création. Je peux également citer de nouveaux projets comme Les Concerts de Poche qui est un projet pour les jeunes de Gorge de Loup. C'est un projet de rencontres et d'insertion sociale autour du chant choral. Merci pour votre attention.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

27. 2024-25188-CMMA9-271 — Approbation et autorisation de la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal, situé 308, avenue Andrei Sakharov à Lyon (9^e arrondissement) au profit de l'association « CinéDuchère » - EI n° 09274

Rapporteur : Mme MAMBRÉ Lisa

Je ne vais pas m'attarder très longtemps parce que nous connaissons bien cette délibération très classique. C'est une convention pour la mise à disposition du local du Ciné Duchère, situé avenue Sakharov, à la Duchère.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

28. 2024-23093-CMMA9-241 — Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 Euros - Exercice 2024

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

L'égalité ne peut se penser sans le respect des droits fondamentaux des Lyonnaises et des Lyonnais, mais aussi des personnes migrantes arrivant sur le territoire ou y vivant depuis un certain temps déjà.

C'est pourquoi la Ville de Lyon est engagée dans une politique transversale et intégrée d'égalité à travers différentes programmations :

- La prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de stigmatisations, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'état de santé, à la situation de handicap ;
- La promotion des droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences exercées à leur encontre ;
- Et plus récemment, dans une politique d'hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante, plus solidaire et plus hospitalière pour les personnes migrantes présentes sur le territoire.

Ce soir, je vous présente les demandes de subventions à des associations et structures du 9^e arrondissement qui se mobilisent afin de garantir à chaque personne, quelle que soit sa situation, la pleine étendue de ses droits.

Dans la programmation « égalité femmes-hommes », il est proposé que :

- « Le lien Théâtre » obtienne une subvention de 500 euros pour 2024, affectée à un projet spécifique : la création et la diffusion d'une pièce autour de la construction des identités masculines et féminines ainsi que le poids de l'héritage du patriarcat dans les relations de couple ;
- Un montant de 500 euros sera fléché pour le « Théâtre Ishtar » pour son fonctionnement général. Les spectacles de la Compagnie mettent en avant l'égalité femmes-hommes en luttant contre les stéréotypes de genre, notamment dans le nouveau spectacle « D'eau et de sang, la nature en lutte » sur les éco-féminismes ;
- 4 775 euros sont fléchés pour l'association « Colin Maillard » pour son fonctionnement général, l'Espace Rencontre enfants-parents permettant à des parents en situation de séparation, de conflits ou de divorce de conserver leurs liens avec leurs enfants.

Concernant la programmation « lutte contre les discriminations et droits des citoyens » :

- 5 000 euros sont fléchés pour « Prison Insider » pour son fonctionnement général, dans son rôle de plateforme de production d'informations disponibles sur les prisons dans le monde et sur les conditions de détention au regard des droits fondamentaux, ainsi que 1 000 euros affectés à un projet spécifique d'action sur le maintien des liens et de la réinsertion des femmes détenues.

Au niveau des programmations « hospitalité » :

- 1 500 euros sont fléchés pour « Yoon France » et affectés à un projet spécifique en soutien à l'intégration professionnelle des personnes avec un parcours migratoire ou de mobilité, en proposant des prestations d'accompagnement éducative, sociale et culturelle.

Chers collègues, je vous invite à porter un avis favorable à cette délibération pour un montant total de 294 805 euros alloués à 71 associations à Lyon et alentours, dont les 5 concernant le 9^e dont je vous ai parlé.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

29. 2024-25657-CMMA9-239 — Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises - Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est engagée de longue date dans une politique transversale et intégrée d'égalité, qui se décline dans l'ensemble de ses politiques publiques, de l'emploi à la culture, du sport à l'éducation, de l'aménagement urbain à la commande publique.

Cette politique se traduit notamment par un certain nombre d'actions et de dispositifs visant à sensibiliser aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, et à mettre en visibilité la place des femmes dans la société et dans l'espace public.

Un des principaux leviers d'action de la Ville est d'agir sur les dénominations des rues, des voies, des espaces publics et des équipements municipaux. Hautement symboliques,

ces dénominations permettent de rendre hommage à des femmes et de célébrer leurs accomplissements. C'est également l'occasion de créer de nouvelles références communes pour les Lyonnaises et les Lyonnais, car l'histoire de la Ville de Lyon ne peut plus s'écrire sans les femmes.

La Ville entend ainsi féminiser les dénominations des espaces publics à chaque fois qu'il sera possible de le faire. En France, environ 7 % des rues portent un nom de femme. À Lyon, en 2020, c'était 10 % des noms des rues et lieux qui faisaient référence à des noms féminins. Pour rééquilibrer cette tendance, depuis 2020, la quasi-totalité des dénominations sont dédiées à des femmes, hors dénominations mixtes. Ce pourcentage atteint désormais 13 %.

Afin de poursuivre en ce sens, la Ville de Lyon souhaite disposer d'une réserve de notices biographiques concernant des femmes lyonnaises engagées dans la vie de la cité afin d'alimenter les prises de décisions des noms des futures rues.

Ainsi, la Ville de Lyon et l'université Lumière Lyon 2 ont élaboré une convention afin de permettre la création par l'Université, et la diffusion par la Ville, de ces notices biographiques de femmes ayant contribué à l'Histoire de la Ville de Lyon. Les notices seront élaborées à partir d'une collaboration entre les enseignants-chercheurs et étudiants en Histoire et Histoire de l'art, dans le cadre des Master « Matilda Histoire des femmes et du genre en Europe aux XVIII^e et XX^e siècles » et « Histoire de l'art – Arts et culturelles visuelles ». Les notices transmises concerneront des femmes décédées dont le parcours et les engagements ne contreviennent pas aux valeurs portées par la Ville de Lyon ou l'Université.

Je vous propose cher collègues, d'émettre un avis favorable à la signature de cette convention qui lie la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

30. 2024-23094-CMMA9-240 —Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 Euros – Exercice 2024

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

La France compte plus de 12 millions de personnes handicapées et près de 8 millions de personnes aidantes. Ces chiffres importants témoignent des enjeux autant que des moyens qui doivent être alloués. C'est pourquoi la Ville de Lyon conçoit sa politique handicap en lien et en concertation avec sa Commission communale d'accessibilité qui rassemble une soixantaine d'associations et de structures locales, représentant tous les handicaps : physique, visuel, auditif, psychique, mental et cognitif.

Dans ce cadre, la Ville déploie, à travers le « Plan handicap 2023-2026 », une politique transversale qui vise l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle, dans tous ses domaines de compétences, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, aux équipements et espaces publics...

À ce titre :

- 1 000 euros sont fléchés pour « Les Artpenteurs » affectés à un projet spécifique. C'est une compagnie que nous connaissons bien, qui produit des spectacles et

des projets pluri-artistiques. Elle propose des temps forts autour de la diffusion du livre « Une étrange famille humaine », réalisé avec l'établissement médico-social Odynéo ;

- 4 000 euros sont fléchés pour « Léthé Musicale » pour son fonctionnement général. L'association propose des ateliers de pratique et de pédagogie musicale avec des personnes en situation de handicap ;
- 2 000 euros sont fléchés pour « Music à Dom » pour son fonctionnement général. C'est une l'association qui dispense des activités musicales et de musicothérapie à domicile à destination de personnes dépendantes ou rencontrant une difficulté de mobilité et d'équilibre : personnes handicapées, personnes âgées, personnes souffrant de maladies dégénératives, chroniques, graves.

Je vous invite, chers collègues à porter un avis favorable à cette délibération pour un montant total de 112 200 euros alloués aux 35 associations de Lyon et alentours, dont les 3 concernant le 9^e que je vous ai présentées. Je vous remercie

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

31. 2024-24977-CMMA9-257 — Programmation financière 2024 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 500 650 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 16 878 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

À l'instar de ce que Lisa, Yohann, Antoine ont pu exprimer avant moi, il s'agit de différentes subventions à diverses associations sur le sujet propre au lien social, toujours lié à la Convention territoriale de Lyon en phase d'évolution, comme l'a indiqué Yohann.

À l'échelle de la Ville, ce sont près de 500 650 euros qui sont accordés à des associations qui visent à favoriser 4 attentions, pourrais-je dire :

- Le fait de mieux prendre en compte les jeunesses des territoires prioritaires comme par exemple à travers la question des liens intergénérationnels ;
- Le fait de renforcer, chaque fois que cela est possible, les accès aux droits des habitants et à la lutte contre les non-recours ;
- Le fait de faciliter et de renforcer la participation des habitants dans les quartiers ;
- Le fait de penser l'alimentation comme un levier de mobilisation et de développement sur les questions de transition écologique et solidaire.

Je suis assez fier — je ne tire pas la couverture à moi parce que ce n'est pas de mon fait — de vous annoncer que sur les 500 000 euros, c'est le 9^e qui a été le mieux loti puisque notre arrondissement va bénéficier d'environ 125 000 euros de subventions pour ses associations concernant ces différents sujets. Cette année, nous sommes devant le 8^e arrondissement. Sachant que nous sommes moins nombreux que dans le 8^e, on peut s'estimer heureux.

Concernant ces associations, au-delà de celles que nous citons d'habitude, les chevilles ouvrières que sont les centres sociaux — Plateau, Sauvegarde, Pôle 9 et Pierrette Augier —, les MJC, les Maisons de l'enfance, j'aimerais citer les AJD, l'AFEV, AFI, le Comité protestant, l'Espace seniors Duchère, le club de foot Lyon la Duchère, le Ciné

Duchère, VRAC et le PIMMS qui vont bénéficier de ces subventions. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le Fonds FIL-FAL, le Fonds d'Initiatives Locales ou Fonds Associatif Local. Au mois de juin, on viendra présenter d'autres financements puisque là, ce n'est qu'une toute première partie. On connaît les besoins d'associations qui sont souvent des associations d'habitants qui se mobilisent justement au sein des quartiers. En l'occurrence, sur le 9^e, sur les 16 800 euros à l'échelle de la ville, c'est Trait d'union Duchère qui va bénéficier de 3 500 euros. Néanmoins, d'autres dossiers seront présentés au mois de juin, puisqu'on se réunit fin mai pour auditionner les porteurs de projets.

Je vous demande d'accepter ces différentes subventions.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

32. 2024-24982-CMMA9-256 — Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la ville - Volet habitat et Gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement pour un montant de 269 885 euros - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 15 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

Encore une fois, il s'agit d'une subvention récurrente au motif de la gestion sociale et urbaine de proximité. Ces opérations visent et sont portées par les bailleurs sociaux. Elles consistent notamment à réaliser des projets de travaux d'aménagement de logements, de parties communes, des espaces extérieurs. Ce sont des opérations qui sont financées pour être support d'insertion professionnelle également, car elles sont réalisées en lien avec des structures d'insertion.

De manière très concrète, cette année, sur les 269 000 euros accordés par la Ville, ce sont 35 000 euros qui seront mobilisés dans le 9^e arrondissement — on est un peu en dessous que le 8^e, mais quand même — sur 3 opérations principales fléchées vers Grand Lyon Habitat :

- La première porte sur la réalisation de travaux de rénovation et de réparation à charges locatives, dans les logements que les habitants n'ont pas la possibilité de faire eux-mêmes : sur Duchère, Vergoin et Janin ;
- La seconde porte sur la rénovation des locaux associatifs et logements vacants par l'insertion : sur Vergoin, la Duchère et Gorge de Loup ;
- La troisième porte sur un chantier d'insertion, de rénovation de peinture des montées d'escalier de la résidence Alizée, rue Marcel Cerdan à la Duchère.

En tout, cela représente 35 000 euros.

Il y a une autre enveloppe qui est historique, qui est au bénéfice de la Duchère, du quartier de manière globale, de 30 000 euros, sur des aménagements des espaces extérieurs du quartier. Ces travaux sont souvent réalisés et repérés lors des commissions cadre de vie, en marchant. Je crois d'ailleurs qu'elles sont animées par Quentin CARPENTIER. Là, c'est un co-financement : 15 000 euros par la Ville et 15 000 euros par la Métropole.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

33. 2024-24724-CMMA9-268 — Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 674 240 € relatifs à une opération de construction de 13 logements PLS situés 310-319 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e

Rapporteur : Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Emmanuel GIRAUD étant administrateur de la SACVL, il ne peut présenter cette délibération. Il va aussi se déporter sur cette délibération ainsi que Madame BRUVIER HAMM et Monsieur DRIOLI qui sont également administrateurs de la SACVL.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de 3 emprunts d'un montant total de 674 240 euros relatifs à une opération de construction 13 logements PLS situés entre le 310 et le 319 avenue Andreï Sakharov. Il s'agit de la rénovation de la barre Sakharov. Lors de la conception de cette rénovation, il avait été décidé de transformer les coursives actuellement au rez-de-chaussée, en logements, pour en faire une résidence. Ces 13 logements sont portés par la SACVL, PEP 69 et l'Espace seniors Duchère. Ils visent à accueillir en priorité des personnes âgées dans une démarche de logements inclusifs. Ce seront des logements à destination de publics âgés et/ou handicapés et qui permettront de vivre ensemble et de mutualiser des services en commun. C'est donc un très beau projet d'habitat inclusif.

J'anticipe une question de Monsieur OTTAVIANI. Pourquoi du PLS dans cette barre Sakharov ? Au regard de la loi, dans les zones de renouvellement urbain, le PLAI est proscrit. Je vous titille un peu.

Jean-Pierre OTTAVIANI : Je ne peux qu'être pour ce projet. Je tiens quand même à féliciter qu'une dite « barre » — je n'aime pas ce mot, c'est très péjoratif. Je dirais un « bâtiment » — soit conservée pour des faits financiers et historiques tel que cela a été construit, mais qu'en plus, elle soit complétée intelligemment. Je trouve que c'est très bien au moment où quand même on a besoin de loger beaucoup de gens et où on a besoin de s'occuper de toutes les générations et de toutes les catégories sociales. C'est donc quelque chose que j'applaudis, je tiens à le dire, bien que ce soit du PLS.

Madame la Maire : Merci, Monsieur OTTAVIANI. C'est vrai que c'est un très beau projet et que la rénovation qui bat son plein va non seulement, comme vous le disiez, accueillir de nouveaux projets, mais aussi mettre en accessibilité plus d'ascenseurs, faire une isolation thermique. En tout cas, cette Résidence Sakharov n'en sera que grandie par ce projet.

Emmanuel GIRAUD, Pauline BRUVIER HAMM et Adrien DRIOLI se déportent également sur cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 – Mme Pauline BRUVIER HAMM, M. Adrien DRIOLI, M. Emmanuel GIRAUD

34. 2024-25351-CMMA9-245 — Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Je vais prendre le temps de vous lire un certain nombre d'éléments du rapport parce qu'il explique bien le contexte. Les agressions sexuelles et les comportements sexistes et discriminants constituent un vrai fléau qui impacte tous les secteurs de la société, tant dans les entreprises, les associations que dans l'aspect familial. Tous les milieux sont touchés et sont en totale opposition avec les valeurs d'épanouissement et d'émancipation portées par la pratique du sport.

Dans le sillage du mouvement MeToo, de révélations de sportives et de sportifs de haut niveau, mais aussi des travaux de la CIVISE, la Commission Indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, la libération de la parole a, peu à peu, conduit certains responsables politiques nationaux à s'engager. Des avancées ont ainsi vu le jour sous l'impulsion décisionnaire des ministres des Sports.

En 2019, une étude intitulée « Violences sexuelles dans le sport en France », commandée par le ministère des Sports et des Jeux olympiques, paralympiques, montrait que 12 % des personnes interrogées déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles dans le cadre de leur pratique sportive. Les collectivités locales dans lesquelles nous sommes en premier lieu acteurs, premiers partenaires du sport, ainsi que les fédérations des acteurs du sport professionnel et amateur et l'ensemble des partenaires publics et privés ne peuvent pas ignorer cet aspect des choses et cette gravité.

Dans ce contexte, et face à la gravité de cette situation et à la persistance d'actes violents, sexistes et discriminants, la Ville de Lyon a souhaité engager un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, en partenariat avec la Métropole de Lyon, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône, et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que l'Office des sports de Lyon.

Vous le savez, à cette initiative, l'exécutif municipal — d'ailleurs annoncé par le maire de Lyon, Grégory DOUCET — a annoncé qu'à partir de septembre 2024, les attributions de subventions à caractère sportif, les mises à disposition de créneaux ponctuels et annuels dans les équipements sportifs municipaux, ainsi que les utilisations de locaux municipaux à des fins sportives seront conditionnées à la sensibilisation préalable obligatoire des responsables des structures concernées. Ainsi, pour chacune de ces entités, *a minima*, les encadrants doivent participer à des actions de sensibilisation, et attester avoir été sensibilisés sur les questions des enjeux de lutte contre les agressions sexuelles, des comportements sexistes et Lgbtphobes dans le sport.

La mise en œuvre de ce dispositif a déjà démarré avec l'organisation de plusieurs séances de sensibilisation, de plusieurs actions, notamment lors du village de rugby pour la Coupe du monde sur la place Bellecour, en septembre 2023, et d'autres séances à l'Hôtel de Ville. À savoir également que les associations et les clubs ont eux-mêmes, en plus des actions menées par la Ville, des actions qu'ils mènent en interne. La Ville les accompagne. Après une programmation soutenue, l'organisation de sessions se poursuivra. À Lyon, près de 500 clubs sportifs et associations sont concernées par cette mesure dont 400 sont utilisateurs de plusieurs gymnases, stades et piscines. Je ne vais pas aller dans les détails.

La sensibilisation des agents de la direction des Sports est également prévue, notamment pour celles et ceux qui sont en contact direct avec les usagers. On incite les acteurs à

suivre des formations, à être sensibilisés. On est aussi acteurs en interne de nos propres agents et agentes pour accueillir les usagers sur ce sujet, et en tout cas être formés le mieux possible.

Ce dispositif de lutte se déploie également au travers du soutien de la Ville de Lyon, comme je le disais, sur des formations et des actions de formation et de prévention dans les projets associatifs des structures. Cela intègre également, dans le cadre du projet « Trait d'union », en plus des subventions de fonctionnement annuel, des subventions sur les projets. Dans cet appel à projets « Trait d'union » sportif, on peut aussi y mettre des priorités. Cette priorité a bien été intégrée.

Au sein des associations sportives, les associations accueillant des mineurs, chaque bénévole, éducateur et encadrant doit faire preuve de vigilance pour que les espaces et les pratiques soient sécurés pour toutes et tous. Il est donc important que nous puissions continuer à agir sur ce sujet.

Pour y parvenir, la sensibilisation du plus grand nombre à ces enjeux étant indispensable, je vous propose d'approuver le dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui comporte, comme je vous l'ai dit, le conditionnement à l'accès aux subventions et aux créneaux, à partir de septembre 2024.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

35. 2024-25666-CMMA9-247 — Adaptation de l'opération 60046573 - Application enform@lyon - aménagement d'aires de fitness et Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Comme vous voyez, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville sur l'application enform@lyon a déjà été adopté en 2021. Vous savez sans doute ce que c'est. On en a déjà parlé. Ce sont des aménagements d'équipements sportifs sur la période de 2015 à 2020. La Ville de Lyon souhaite favoriser la pratique physique et sportive de plein air, tout en découvrant le patrimoine.

Cette application est téléchargeable gratuitement, vous le savez. Elle propose des parcours sportifs en milieu urbain. Ces parcours ont été enrichis dès 2018 par l'aménagement de plusieurs aires de fitness dotées d'agrès en accès libre. Il s'agit de donner davantage de moyens sur ce dispositif, notamment pour permettre la mise en place de nouvelles aires dont une dans le 9^e arrondissement, au Vergoin.

Il vous est proposé de réévaluer à hauteur de 536 500 euros, soit 120 000 euros supplémentaires sur ce dispositif.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

36. 2024-24983-CMMA9-246 — Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Événements Festifs » pour un montant total de 90 971 euros

Rapporteur : Mme ALCOVER Marie

Il s'agit de l'appel à projet annuel « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Événements Festifs » qui est arbitré chaque année, à peu près à ce moment-là. Il vise à accompagner les projets qui encouragent la participation citoyenne, l'engagement bénévole à la vie des quartiers lyonnais et qui contribuent à l'animation festive locale.

Cette année, et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous avons souhaité soutenir particulièrement les projets qui favorisent des dynamiques festives autour des valeurs populaires du sport, dans une visée éducative inclusive, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Ce sont 27 associations qui bénéficieront d'une subvention. Pour rappel, nous avons eu 2 demandes pour notre arrondissement. La première association était hors cadre et n'a pas été retenue. Quant à la deuxième association, il s'agit de la MJC Duchère, comme le mentionnait précédemment Madame MAMBRÉ, et du Festival D'Art et D'Air qui, s'il n'est pas présent dans cette délibération, a été soutenu *via* cette enveloppe et *via* un transfert de crédits dans la délibération du volet culture de la politique de la ville présenté précédemment.

Deux mots sur cette nouvelle version de D'Art et D'Air, maintenant prénommée DADA, qui aura lieu le week-end du 8 et 9 juin, toujours à la Duchère. Elle est recentrée sur un week-end et sur le parc du Vallon. La programmation sera élargie vers un public ados et jeunes adultes. On sort donc de quelque chose qui était plus centré sur les plus jeunes. Elle sera toujours pilotée par la MJC, mais comme à son habitude, elle réunit les structures d'éducation populaire du quartier ainsi que des acteurs jeunesse. C'est bien un vrai soutien à la vie associative du 9^e arrondissement car le festival regroupe de nombreux acteurs. Je vous remercie.

Madame la Maire : C'est aussi le week-end des élections. On a dit qu'on ne pourrait pas y passer le dimanche mais qu'on y viendrait le samedi.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

37. 2024-25608-CMMA9-269 — Modification de la tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 9^e arrondissement

Rapporteur : Mme ALCOVER Marie

C'est une délibération qui porte sur les tarifs de nos salles associatives. Pour rappel, nous devons, depuis quelques années, faire régulièrement appel à des sociétés de gardiennage pour assurer la sécurité des manifestations dans nos salles, particulièrement le vendredi, le samedi et le dimanche soir où les tarifs de ces prestations sont augmentés. Les tarifs actuels de nos salles ne couvriraient pas les frais que nous engendrait le fait de faire appel à ces prestations.

On a également profité pour instaurer un forfait de dépassement horaire plutôt dissuasif pour que les personnes à qui on loue nos salles ne décident pas, au dernier moment, de rester bien plus longtemps que prévu, ce qui nous met quand même en difficulté par rapport aux sociétés de gardiennage. On a donc modifié les tarifs des vendredis aux dimanches et des jours fériés, après 18 heures uniquement, pour les salles de la Maison, des fêtes et des familles et la salle Hélen Keller, à Saint-Rambert, ainsi que sur Jean Couty pour les dépassements horaires. Évidemment, on reste sur un principe de gratuité pour les associations

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

38. 2024-25359-CMMA9-265 — Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Mirabilia pour soutenir la 2^e biennale d'Artisanat d'Art de Lyon

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

Comme vous le savez peut-être, 2024 est l'année des métiers à Lyon, avec l'accueil d'un événement majeur qui est les World Skills qui sera sans doute abordé au conseil municipal prochain. Les World Skills, c'est un peu les Jeux Olympiques des métiers. Ils auront lieu du 10 au 15 septembre.

On a aussi un événement qui fera aussi l'objet d'une délibération qui passe en conseil municipal, mais pas dans ce conseil d'arrondissement. Il s'agit des Meilleurs Ouvriers de France qui font plusieurs événements en juin avec la finale des meilleurs apprentis de France, qui est aussi un concours de jeunes autour des métiers. Ils fêtent aussi leur centenaire et le 69^e congrès des MOF qui a lieu à Lyon. Cela ne s'invente pas.

Puis, il y a un troisième événement qu'on a souhaité soutenir, c'est une biennale des métiers d'art qui a eu lieu du 4 au 7 avril. Ce n'était pas dans le 9^e, c'était au Carré Fourvière. L'association est localisée dans le 9^e mais l'événement était dans le 5^e arrondissement. C'était à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art. Ce sont 32 artisans ou même artistes, parce qu'on est vraiment sur la haute voltige, qui ont ainsi pu exposer leurs créations et mettre en valeur le savoir-faire exceptionnel qui se cache derrière leur métier.

On a décidé de les soutenir à hauteur de 5 000 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

39. 2024-25362-CMMA9-266 — Réévaluation de l'opération n° 60024669 « rénovation de l'électrification des marchés alimentaires 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

Derrière ce titre un peu critique se cache en réalité une excellente nouvelle pour le 9^e arrondissement. Au début du mandat, nous avons voté une enveloppe de

400 000 euros pour rénover l'électricité sur les marchés. Là, on parle de rénovation courante. L'enveloppe a déjà été consommée. Il y a un peu de travail.

Il se trouve que nous allons créer deux nouveaux marchés ou en tout cas, commencer à créer deux nouveaux marchés parce que j'espère qu'il y en aura d'autres. Un dans le 7^e, place des Pavillons, et un dans le 9^e qui sera rue des Docks, dans le quartier de l'Industrie. Ce sera un marché après-midi/soir avec un peu moins d'une dizaine de commerçants de tout type pour avoir une offre complète. On espère pouvoir lancer un premier format test à l'automne 2024, après la phase d'électrification, puisqu'un marché ne peut pas fonctionner sans électricité. C'est pour cette raison qu'on propose d'augmenter l'enveloppe initialement prévue pour l'électrification des marchés pour pouvoir électrifier cette zone de la rue des Docks et pouvoir proposer, je l'espère, d'ici la fin de l'année, un nouveau marché dans le 9^e arrondissement, notamment dans ce quartier où on avait bien identifié — ainsi que les habitants — que cela manquait un peu.

À ce titre, je ne peux que vous inviter à participer à la réunion publique qui aura lieu jeudi soir, ici-même, à 19 heures, pour parler du projet de végétalisation de cette même rue des Docks, mais on pourra aussi parler du marché puisque tout se situe au même endroit.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

40. 2024-25555-CMMA9-259 — Groupe scolaire Les Bleuets - Cours nature - 216 rue Marcel Cerdan, 69009 Lyon - Opération n° 09331001. Lancement de l'opération et des travaux, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n°00006

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Concernant la cour des Bleuets, il s'agit du lancement de l'opération de travaux. Pour rappel, c'est un programme de végétalisation qui sera sur les deux cours. Au total, cela représente 1 500 mètres carrés. L'objectif, c'est la création d'espaces ombragés, la désimperméabilisation de 35 % de la cour, l'installation d'aménagements sportifs, de jeux et de marquage au sol, ainsi que le réaménagement de l'espace potager.

Tout ce travail a été fait à l'issue d'une concertation qui a lieu avec le personnel et les enfants de l'école. L'opération est estimée à 916 000 euros.

Je vous propose un vote favorable. Merci.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

41. 2024-25547-CMMA9-260 — Lyon 9^e – Lancement d'une deuxième phase de l'opération n° 09340004 « Jardin rue Tissot – Création » Affectation complémentaire d'une partie de l'A.P. n° 2021-1 - programme 00012

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Concernant ce Jardin de la rue Tissot — il n'a pas encore de nom —, c'est la deuxième phase de l'opération pour ce jardin. C'est un projet qui a été pensé de longue date, qui date d'avant nous. Aujourd'hui, il va bientôt voir le jour. C'est sur une surface de

plus de 1 500 mètres carrés. Le projet fait suite à la concertation publique qui a eu lieu entre mai et juillet 2023 avec les habitants et l'école, à côté.

Pour ce projet, les crédits d'aménagement pour les espaces verts sont de 924 000 euros, en tout, qui sont divisés en deux parties : les travaux de démolition pour 454 000 euros et la création du jardin pour 470 000 euros.

Je vous propose un avis favorable. Je vous remercie.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

42. 2024-24969-CMMA9-261 — Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sise 3 montée des Esses à Lyon 4^e

Rapporteur : Mme BRUVIER HAMM Pauline

Comme chaque année du coup, on vote cette programmation financière. La bonne nouvelle de cette année, c'est qu'on observe une augmentation de 25 % de l'enveloppe. Sur le 9^e arrondissement, les structures qui sont soutenues sont :

- Le Jardin partagé « Champverdoyant » ;
- L'association Ostara ;
- Le Centre social de la Sauvegarde ;
- L'association « Des Espèces Parmi'Lyons ».

Au total, ce sont 7 500 euros qui sont répartis sur ces quatre associations ou structures porteuses. Pour mémoire, le montant 2023 de ces subventions était de 5 000 euros. On a donc également une augmentation sur le 9^e.

Je vous propose, bien sûr, un avis favorable.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8. Clôture du conseil d'arrondissement

Madame la Maire : Nous sommes arrivés au terme de ce conseil.

Prochain rendez-vous : le 11 juin. Ce conseil sera précédé d'un CICA dont le thème sera la politique de la ville.

Mina HAJRI : Excusez-moi, je voudrais juste vous interroger pour savoir quel est le planning ou les projets de réhabilitation du monument d'Oran, place Bachagha Boualem. J'ai vu qu'il y avait un arrêté, qu'il s'effondrait.

Madame la Maire : Je ne suis pas du tout au courant. Ce sont les services de la Ville de Lyon qui gèrent cela. Je n'ai aucune information.

Monsieur GENOUVRIER, avez-vous eu des informations ?

Mina HAJRI : Le problème, c'est que ce sont quand même des plaques en marbre. Elles se sont effondrées.

Madame la Maire : Les plaques se sont effondrées ?

Mina HAJRI : Oui. Les plaques qui étaient sur le côté où il y a les soldats. Cela s'est effondré.

Madame la Maire : On va faire remonter aux services de la Ville.

Mina HAJRI : Je vous remercie.

Madame la Maire : Madame HAJRI, je me permets quand même, à la fin de ce conseil, pour déplorer la façon dont vous vous êtes comportée lors de la cérémonie du 8 mai dernier. J'ai plusieurs personnes seniors qui m'ont dit avoir été malmenées. Elles étaient très stressées. Je pense qu'en bonne intelligence, on peut gérer son comportement lors d'événements publics. Je voulais vous en faire part. Vous m'avez interpellée sur un autre sujet.

Mina HAJRI : D'accord, très bien. Je pense que celui qui a été malmené, c'est Monsieur MAISONNEUVE.

Madame la Maire : Pas que. On ne va donner de noms ici. Ce n'est pas l'idée.

Mina HAJRI : Monsieur MAISONNEUVE avait un discours qui lui avait été donné. Ce n'est pas lui qui a écrit le discours. On connaît assez bien Monsieur MAISONNEUVE. Ce n'est pas lui qui a écrit le discours. Est-ce que c'est malmené les personnes, de leur expliquer que les plantes qu'on leur remet sont avant tout des plantes qu'on doit poser sur le monument des anciens combattants ?

Madame la Maire : Oui, parce que cela, c'est votre point de vue. Aujourd'hui, c'est la Mairie du 9^e arrondissement, et notamment Amaïa SAINZ-RUIZ qui est en charge de cette délégation qui mène les opérations de commémoration, et qui mène le programme de ces collaborations. Si la version « nouvelle génération », c'est-à-dire notre génération, est de faire profiter les gens qui sont là, des plantes qu'ils ramènent chez eux, qui peuvent égayer leur vie, leur rappeler justement un mort, c'est notre façon de voir les choses.

Encore une fois, chacun a le droit de penser ce qu'il veut, mais en respectant quand même une parole cordiale lors de ces événements.

Mina HAJRI : Très bien, mais respectons les anciens combattants qui ont donné leur vie.

Madame la Maire : C'est tout à fait ce que nous faisons, Madame HAJRI. Bonne soirée à toutes et tous.